

# Un timbre de garantie innovant pour les AOC des Côtes du Rhône

Wine Paris 2020



**Plus d'informations :**

Au Syndicat des Côtes du Rhône :

Francine Tallaron, [f.tallaron@syndicat-cotesdurhone.com](mailto:f.tallaron@syndicat-cotesdurhone.com) Tél. 04 90 27 24 62

Laurent Jeanneteau, [l.jeanneteau@syndicat-cotesdurhone.com](mailto:l.jeanneteau@syndicat-cotesdurhone.com) Tél. 04 90 27 24 69

Société tesa Scribos :

Damien Guille, [Damien.Guille@tesa.com](mailto:Damien.Guille@tesa.com) Tél. 06 22 58 26 58

## 1/ Pourquoi un timbre de garantie pour les AOC des Côtes du Rhône ?

### Lutter contre la contrefaçon des AOC Côtes du Rhône

Une étude de l'Office de l'Union Européenne pour la Propriété Intellectuelle révèle en 2018 que les contrefaçons de vins et spiritueux bénéficiant d'une Indication Géographique entraînent une perte annuelle de 2,7 milliards d'euros dans l'UE dont 235 millions en France.

Cette étude évalue également les pertes d'emplois dans l'UE liées à ces contrefaçons à plus de 6 000 emplois directs et 38 800 emplois indirects dans la filière vin et spiritueux.

**Les Côtes du Rhône ne sont, hélas, pas épargnés**, comme en témoigne la multiplication des atteintes constatées ces dernières années. Dans ce contexte, en 2018, Philippe Pellaton, président du Syndicat des vigneron des Côtes en Rhône a fait de la protection du nom « Côtes du Rhône » un enjeu majeur de son quatrième mandat à la tête du deuxième plus vaste vignoble d'appellation de France.

Le Syndicat des Côtes du Rhône s'est alors doté d'une véritable stratégie de défense du nom Côtes du Rhône. Cette dernière intègre, entre autres, un projet ambitieux : celui de développer à l'échelle de l'appellation un dispositif d'authentification infalsifiable.

**L'objectif initial de ce projet était le développement d'un outil efficace de lutte contre la contrefaçon** et les usurpations du nom « Côtes du Rhône ». Le lancement d'un tel dispositif à l'échelle de l'appellation Côtes du Rhône permet, entre autres, une harmonisation des dispositifs évitant la multiplication des outils de lutte contre la contrefaçon qui ne favoriserait pas une action efficace au niveau de l'appellation et serait peu lisible pour le consommateur.

**Le développement d'un tel projet à l'échelle de l'appellation** a également pour but de donner accès au plus grand nombre à un dispositif de lutte contre la contrefaçon. Or, au-delà de la lutte contre les contrefaçons et usurpations de l'appellation Côtes du Rhône, il est également question de la protection des marques des producteurs, qui sont eux aussi victimes de la contrefaçon. Ainsi, chaque structure, quelle que soit sa taille, peut s'emparer de l'outil pour défendre ses propres droits de propriété intellectuelle, tout en assurant la traçabilité de ses produits.

### Parler directement au consommateur

En outre, l'ambition du Syndicat des Côtes du Rhône était de profiter de la mise en œuvre de ce dispositif d'authentification pour aller plus loin en termes de communication avec le consommateur.

**Par exemple, donner la possibilité** au metteur en marché de mettre à sa disposition la fiche-produit du vin, un accès direct à son site Internet, des informations plus générales sur l'appellation, la liste des ingrédients, proposer des offres commerciales...

### Disposer d'une vision globale du marché des Côtes du Rhône

Enfin, le Syndicat souhaitait exploiter un autre volet du dispositif, allant de pair avec la fonction de traçabilité des produits : obtenir une vision précise et en temps réel du marché des Côtes du Rhône dans le monde.

Grâce aux scans des consommateurs, le Syndicat sera informé du lieu où se situe le produit et pourra connaître avec précision les pays et régions dans lesquels sont consommés les vins des Côtes du Rhône, lui permettant d'adapter sa communication collective sur les marchés porteurs et conquérir de nouveaux marchés. Bien sûr cette possibilité n'est pas ouverte qu'au seul Syndicat, chaque producteur pourra connaître les lieux de consommation de ses produits.

## 2/ Le timbre de garantie de la société tesa Scribos®, solution retenue par le Syndicat des Côtes du Rhône

### Un outil d'authentification ultra-performant



**Suite à un appel d'offre**, le choix du Syndicat des Côtes du Rhône s'est porté sur la société tesa Scribos® avec qui il a signé un contrat en octobre 2019.

La société tesa Scribos® commercialise un timbre de garantie avec quatre niveaux de sécurité : un niveau visible à l'œil par tout utilisateur, un niveau semi-visible à l'aide d'un outil, et deux niveaux cachés qui ne peuvent être étudiés qu'en laboratoire. Ces différents niveaux rendent le dispositif infalsifiable et extrêmement sécurisé.

**Cette performance ainsi que l'expérience** de la société tesa Scribos®, qui a développé des timbres de garantie dans d'autres régions (Bordeaux, Saint-Emilion...), sont les raisons premières du choix du Syndicat des Côtes du Rhône pour cette société.

Le coût du dispositif est également compétitif pour un dispositif de cette envergure. Il sera proposé uniquement sur la base du volontariat.

### Un véritable outil de communication avec le consommateur

**Mais le timbre va au-delà d'un simple outil d'authentification, il donne la parole aux bouteilles.** En effet, une fois le produit authentifié, le consommateur peut accéder à toutes les informations que lui communiquera le producteur : lieu de production et de vente du vin, méthode d'élaboration, mode de consommation, cépages, terroirs, site Internet du domaine ou de la cave, calories, etc.

Le producteur pourra même créer une véritable interaction avec son client en le faisant participer à des jeux-concours, en l'invitant à des événements ou en lui demandant son avis sur le produit.

**Avec ce volet communication**, le Syndicat répond aux attentes d'une nouvelle génération de consommateurs connectés pour qui tout doit être accessible à portée de smartphone et qui n'hésite pas à déboursier plus cher pour un produit éthique et authentique.

Ainsi, le timbre de garantie, en plus d'attester de l'origine d'un produit, pourra mettre en avant les actions menées par la filière ou le producteur lui-même pour s'engager dans une démarche plus vertueuse pour l'environnement, comme le Plan biodiversité mis en œuvre par le Syndicat, la Charte paysagère, la démarche collective Haute Valeur Environnementale...

Le producteur, quant à lui, saura où ont été scannées ses bouteilles, lui permettant ainsi de maîtriser son réseau de distribution et adapter son offre à la demande.

### Un timbre pouvant servir demain de « passeport fiscal »

**Le timbre de garantie endosse ainsi plusieurs rôles** : authentifiant, outil de communication et peut-être même demain « passeport fiscal ».

En effet, des discussions sont en cours avec l'administration des Douanes pour faire du timbre de garantie un titre de mouvement permettant la circulation sur le territoire français des marchandises en droits d'accises acquittés en lieu et place de la Capsule Représentative de Droit (CRD), réduisant fortement les contraintes administratives pour les producteurs.

**Le timbre est un outil de valorisation** des produits en France mais également à l'export. Le consommateur étranger, dont l'éloignement géographique ne lui permet pas toujours d'être avisé, aura désormais la certitude, en achetant une bouteille équipée d'un timbre, que le vin est bien un Côtes du Rhône produit en France par tel ou tel producteur. Les Côtes du Rhône auront donc une longueur d'avance sur les marchés export !

Le timbre de garantie est une technologie innovante répondant aux nouveaux enjeux sociétaux, qui dynamisera à coup sûr l'appellation Côtes du Rhône.

**Damien Guille, Directeur commercial Europe du Sud-Ouest tesa Scribos :**

**« Un timbre qui bénéficie des toutes dernières évolutions digitales »**

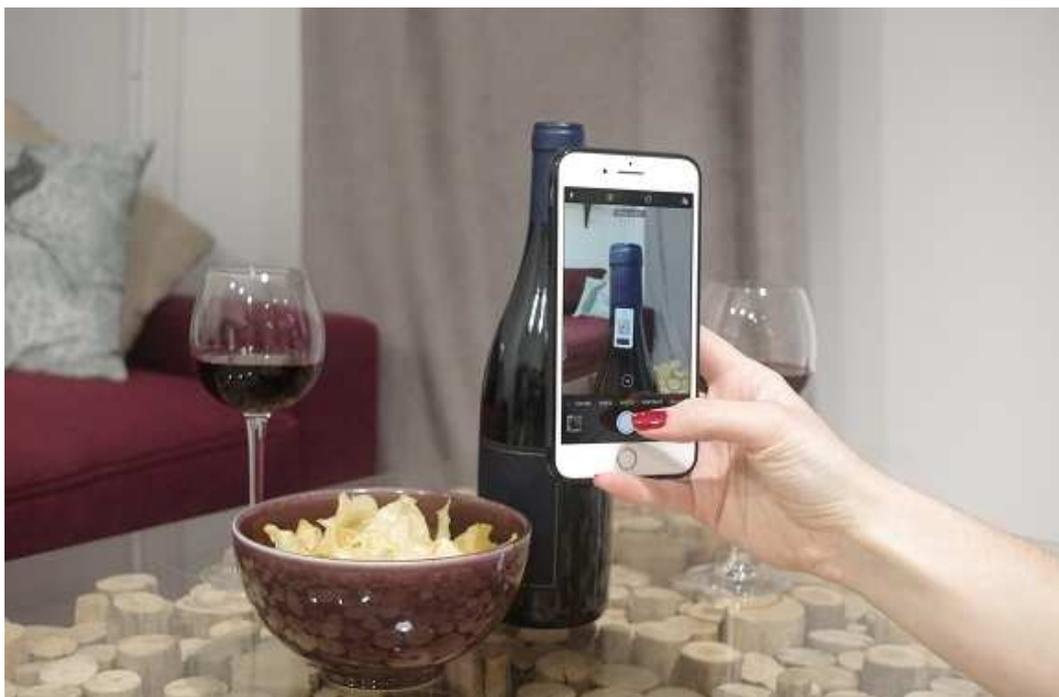
« Nous sommes en contact avec le Syndicat des Côtes du Rhône depuis plusieurs années déjà, c'est donc avec une énorme satisfaction que nous l'accompagnons dans le déploiement et la communication du timbre de garantie et la stratégie de défense du nom « Côte du Rhône ».

Le timbre des Côtes du Rhône, bien que reprenant la même technologie (tesa VeoMark) et la même structure que le timbre déjà déployé par d'autres Syndicats et grands Groupes de vins et spiritueux, bénéficie des toutes dernières évolutions digitales afin d'aller encore plus loin dans la protection et l'interaction avec le consommateur.

Nous sommes au terme de plus de 12 mois de travail. Un travail d'équipe énorme a été réalisé, aussi bien du côté de tesa que de celui du Syndicat. En effet, la solution développée s'appuie sur un échange quasi quotidien entre les Services communication, juridique et informatique, sans oublier des visites techniques pour l'intégration sur la ligne d'habillage.

Nous avons déjà enregistré les premières commandes de timbres sur la plateforme en ligne, et les échanges avec les opérateurs sont forts et enthousiastes.

Le timbre des Côtes du Rhône et l'ensemble des services associés permettent une entrée dans l'ère du digital, afin de démultiplier l'interaction avec le consommateur, et de toujours être à la recherche de produits authentiques et de qualité ».



### 3/ Concrètement, comment ça marche ?

#### Pour le consommateur

**Le timbre de garantie, conçu par la société tesa Scribos** pour le Syndicat des Côtes du Rhône, intègre un QR code permettant au consommateur de vérifier que le produit qu'il achète est authentique. Une fois le QR code flashé avec son smartphone (sans application et uniquement avec l'appareil photo), le consommateur est invité à confirmer que l'identifiant qui apparaît sur le téléphone est le même que celui figurant sur le timbre (code holographique).

**Il est alors immédiatement informé** que le produit qu'il a en main est authentique ou non. Si l'identifiant proposé par son smartphone n'est pas le même que celui figurant sur la bouteille, le consommateur est invité à donner des informations sur le produit comme le lieu de vente, la photo du produit, etc. Le Syndicat et le producteur sont alors directement informés de cette disparité d'information et peuvent mener une enquête, forts des éléments recueillis grâce au consommateur.

**Si l'identifiant qui apparaît sur le téléphone est correct**, le consommateur a alors accès aux boutons d'information choisis par le producteur et sur lesquels il peut cliquer : Fiche-produit, site Internet, site Côtes du Rhône, Distributeur, Evénements...

En fonction de la langue activée sur le téléphone du consommateur, les informations s'afficheront en français, anglais, allemand et chinois.

#### Pour le producteur

**La société tesa Scribos** a développé une plateforme de commande et de gestion des timbres sur mesure.

L'ensemble des frais de développement des plateformes informatiques est supporté par le Syndicat des Côtes du Rhône.

**Le dispositif est simple**, les opérateurs n'auront qu'à se connecter, via l'Espace Perso du site Internet du Syndicat, sur une plateforme pour commander leurs timbres en ligne.

Ces derniers seront directement livrés chez eux.

**Ils les apposeront alors sur leurs bouteilles** puis les activeront en ligne sur une plateforme dédiée et sécurisée afin d'y intégrer toutes les informations qu'ils souhaitent communiquer aux consommateurs et celles gardées confidentielles qui leur permettront d'assurer la traçabilité de leurs vins.

**Le producteur peut géolocaliser** les scans de façon très précise partout dans le monde sur la plateforme de gestion.



1

SCANNEZ



2

CONFIRMEZ



3

OBTENEZ PLUS !

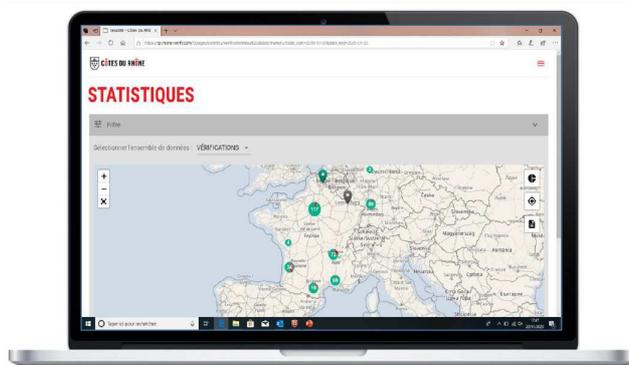
## Commande et gestion des timbres

Via l'Espace Perso du site du Syndicat des Côtes du Rhône ([www.syndicat-cotesdurhone.com](http://www.syndicat-cotesdurhone.com))



7

## Suivi des scans à travers le monde



## Intérêt du timbre de garantie pour les caves

Protéger leurs marques contre les contrefaçons

Communiquer sur leur exploitation et leurs produits

Maîtriser leurs réseaux de distribution

Déployer leur stratégie commerciale

Se mettre en conformité avec la réglementation de demain

- Dématérialisation des mentions d'étiquetage (ingrédients)
- Remplacement de la CRD (réflexion engagée avec les Douanes)

## Intérêt pour les consommateurs



Leur garantir l'authenticité  
du produit qu'ils achètent



Leur apporter des informations  
sur le produit (*mode de  
consommation, ingrédient,  
élaboration, histoire...*)



Les faire bénéficier  
d'offres commerciales

## 4/ Calendrier de mise en œuvre

Les plateformes de commande et d'activation sont prêtes et les timbres sont désormais disponibles à la commande. Le dispositif du timbre de garantie a été présenté aux vignerons lors de l'assemblée générale du Syndicat des Côtes du Rhône, le 23 janvier 2020.

Il est actuellement mis en œuvre par plusieurs caves et domaines, les premières bouteilles viennent tout juste de sortir pour le salon Wine Paris.

Le lancement officiel du timbre de garantie a lieu durant ce salon, notamment au travers d'une conférence de presse le 11 février 2020.

## 5/ Paroles de vignerons

### **Philippe Pellaton, Président de Maison Sinnae et du Syndicat des Côtes du Rhône**

#### **« Un avantage concurrentiel pour les AOC des Côtes du Rhône »**

« Le timbre de garantie Côtes du Rhône est un outil unique à la disposition des opérateurs en AOC Côtes du Rhône, Côtes du Rhône Villages et Crus, sur la base du volontariat. Il répond à un besoin de lutter contre les usurpations mais aussi de garantir l'authenticité de ces vins auprès du consommateur. Pour moi, il était très important de le développer à l'échelle de ces appellations plutôt que de laisser les entreprises le faire de façon individuelle.

Ce qui est intéressant, c'est qu'il va beaucoup plus loin en parlant au consommateur. C'est donc un outil très puissant, moderne qui a, je pense, beaucoup d'avenir. Il peut animer des rayons de vente en grande surface ou chez des cavistes, des repas au restaurant ou entre amis...

Au niveau de la Maison Sinnae, nous allons le présenter à nos clients distributeurs dès le mois de mars 2020, leur expliquer son fonctionnement et le proposer dans un premier temps sur les produits haut de gamme. À terme, nous envisageons de le déployer largement car il va nous permettre de communiquer sur chacune de nos cuvées de façon différenciée, en apportant au consommateur des informations précises et pertinentes.

Désormais opérationnel, cet outil va donc vivre sa vie ! Nous ferons le bilan dans quelques temps mais je demeure persuadé qu'il constitue un avantage concurrentiel très important pour les AOC des Côtes du Rhône ».

### **Denis Alary, vigneron en cave particulière au Domaine Alary à Cairanne :**

#### **« Un formidable moyen d'amplifier la communication digitale »**

« Aujourd'hui, la communication digitale à travers Internet et les réseaux sociaux est devenue incontournable pour faire de la promotion. La solution du timbre de garantie proposée par le Syndicat des Côtes du Rhône me semble parfaitement adaptée à cette évolution. En effet, chaque bouteille va donner au consommateur, qu'il soit en France ou à l'autre bout du monde, des informations sur le vin qu'il achète, la cave d'où il provient, éventuellement la liste des ingrédients si celle-ci devient obligatoire à l'avenir et bien d'autres choses encore, y compris la possibilité d'envoyer un message au producteur.

Cette dématérialisation permet d'éviter un alourdissement considérable des contre-étiquettes.

Au-delà, le timbre permet également d'apporter des informations plus générales sur l'appellation mais aussi de relayer, directement auprès du consommateur, les campagnes de promotion réalisées par Inter Rhône.

Enfin, je trouve très utile de pouvoir savoir dans quels pays mes bouteilles sont le plus scannées pour accentuer, ou pas, la promotion de mes vins ».

**Annexe 1**

**« Nous donnons la parole à vos produits »  
par Damien Guille (tesa Scribos®)**



**Depuis sa création en 2001**, notre entreprise s'est élevée au rang de fournisseur de premier plan de solutions face à la transition digitale qui s'opère au niveau des produits : du premier stockage de données dans des produits tesa® aux technologies de marquage exclusives et outils digitaux.

**Pour les marques qui souhaitent** façonner la transition digitale, nous connectons vos produits au monde digital. Grâce à un marquage unique et aux outils digitaux, nous assurons la communication et l'échange de données entre vos produits et les consommateurs, ainsi que l'interaction avec les systèmes Track & Trace.

**Ensemble, nous analysons les besoins** de votre entreprise et développons une solution à votre mesure. De l'idée à la mise en œuvre, nous assurons la gestion complète du projet et sommes votre partenaire sur le long terme. **En un mot, NOUS DONNONS LA PAROLE À VOS PRODUITS** pour que vous bénéficiiez des avantages de la digitalisation.

**En tant que filiale à part entière de tesa®**, nous faisons partie de tesa

SE, une société du groupe Beiersdorf, dont la vaste expérience en gestion internationale de ses propres marques, telles que Nivea et Eucerin, s'ajoute à l'expertise de tesa® en solutions adhésives en tête du marché, pour fusionner avec les compétences numériques d'avant-garde de tesa scribos®.

**Forts de cette combinaison remarquable**, nous façonnons la digitalisation des produits pour nos clients internationaux issus de tous les secteurs. Sur la base de nos conseils avisés, nous développons, personnalisons et mettons en œuvre des solutions sur mesure - livrées par un seul et même fournisseur. Parmi nos clients figurent des entreprises de premier rang mondial à l'instar du groupe PSA, Bosch, Castel, Danone et Chloé.

**Pour plus d'informations**

[www.tesa-scribos.com](http://www.tesa-scribos.com)

**Damien Guille**

[Damien.Guille@tesa.com](mailto:Damien.Guille@tesa.com)

Tél. 06 2258 26 58

Assemblée générale du Syndicat  
le 25 janvier 2018 à la Maison de  
l'Agriculture de Vaucluse.

# L'organisme viticole de référence des Côtes du Rhône



Le Syndicat général est l'Organisme de défense et de gestion des vins d'AOC Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages. Son aire d'intervention s'étend sur six départements et trois Régions.

Document réalisé par les Services du Syndicat général avec l'appui de la Fédération des AOC du Sud-Est (Fraoc)

**L**e Syndicat général des vignerons des Côtes du Rhône est un organisme professionnel de droit privé à but non lucratif, régi par la loi Waldeck-Rousseau du 21 mars 1884. Il a été créé le 4 avril 1929 par le Baron Le Roy dans le but de défendre les intérêts régionaux et locaux de la viticulture des Côtes du Rhône. L'Appellation d'origine contrôlée (AOC) Côtes du Rhône a été promulguée le 19 novembre 1937 par l'Inao (aujourd'hui Institut national de l'origine et de la qualité). Le 15 juin 2007, le Syndicat général a été reconnu par l'Inao Organisme de défense et de gestion (ODG) des Appellations Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages et le 23 juillet 2014, ODG pour les Indications géographiques (IG) Eau-de-vie de vin et Eau-de-vie de marc des Côtes du Rhône. Outre les déclarants des AOC Côtes du Rhône/Côtes du Rhône Villages et des deux IG d'Eau-de-vie, il compte aussi parmi ses adhérents la totalité

des ODG de Crus des Côtes du Rhône.

## Les missions de défense et de gestion

En tant qu'ODG, le Syndicat général mène, conformément à l'article L.642.22 du Code rural, les missions suivantes :

- Contribuer à la mission d'intérêt général de préservation et de mise en valeur des terroirs, des traditions locales et des savoir-faire, ainsi que des produits qui en sont issus ;
- Élaborer les projets de Cahiers des charges de production et contribuer à leur application par les opérateurs ;
- Choisir un organisme de contrôle et participer à la mise en œuvre des plans de contrôle et d'inspection ;
- Tenir à jour la liste des opérateurs et la transmettre périodiquement à l'organisme de contrôle et à l'Inao ;
- Participer aux actions de défense et de protection du nom, du produit et du terroir, à la valorisation du produit ainsi

qu'à la connaissance statistique du secteur ;

- Mettre en œuvre les décisions du Comité national de l'Inao le concernant ;
- Être consulté par l'Inao et les ministres concernés sur toute question de sa compétence. Par ailleurs, conformément à l'article L.642.22 alinéa 3 du Code rural, il exerce également d'autres missions telles que :
- Mener toute action de défense des intérêts de ses membres,
- Mettre en place tout service, formation ou activité de nature à faciliter l'activité professionnelle des vignerons.

## Trois organes de décision

- **L'Assemblée générale** se réunit deux fois par an et compte 317 délégués.
- **Le conseil d'administration** se réunit une fois par trimestre et compte 102 titulaires et 71 suppléants.
- **Les délégués à l'assemblée générale** et les administrateurs sont élus tous les trois ans

# LES AOC DES CÔTES DU RHÔNE

par l'ensemble des déclarants de récolte Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages. Des représentants des Crus siègent également dans ces instances. **Le Bureau** se réunit une fois par mois et compte 18 membres + 1 représentant de la Commission des Jeunes vignerons. Les responsables des Services du Syndicat participent à ces réunions. Par ailleurs, le Syndicat général compte une Section "Eaux-de-vie" et neuf Commissions de travail : Caves coopératives, Caves particulières, Côtes du Rhône Villages, Crus, Jeunes vignerons, Technique, Cahier des charges et Plan de contrôle, Économie, Défense et valorisation des terroirs.

## Adhérents et ressources financières

Le Syndicat général compte des membres de droit et des membres associés.

### Membres de droit

- Personnes physiques ou morales établissant une déclaration de récolte (telle qu'elle est prévue par l'article 407 du Code général des impôts) pour les AOC Côtes du Rhône et Côtes du Rhône Villages.
- Personnes physiques ou morales intervenant dans la production, la transformation et/ou l'élaboration des deux IG de spiritueux "Eau-de-vie de marc des Côtes du Rhône" et "Eau-de-vie de vin des Côtes du Rhône".

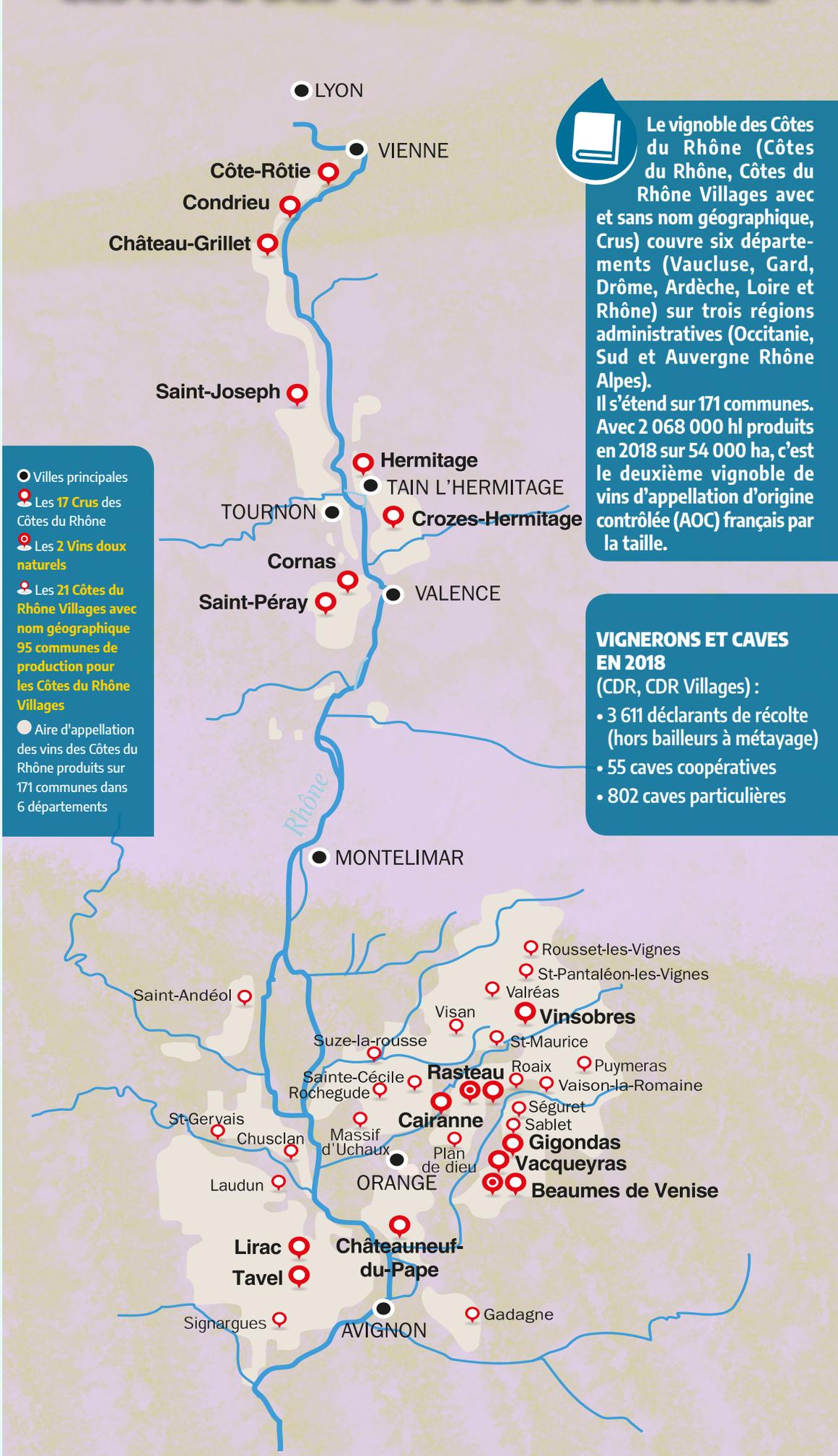
### Membres associés

Syndicats reconnus ODG des Crus des Côtes du Rhône.

### Montant des cotisations pour l'exercice 2018

**Cotisation ODG :** 0,63 €/hl

**Cotisation membre associé :** 0,39 €/hl (+0,05 €/hl si gestion des identifications/habilitations, + 0,15 €/hl si contrôle interne).

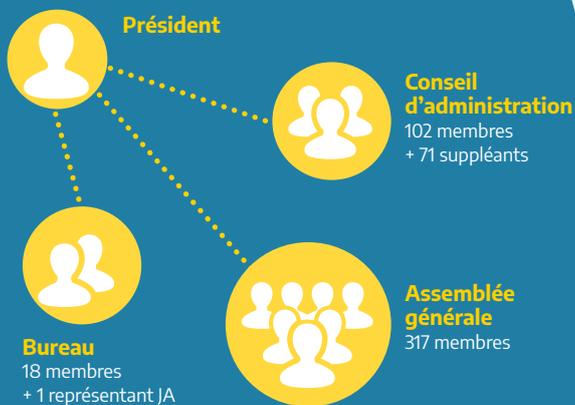


Le vignoble des Côtes du Rhône (Côtes du Rhône, Côtes du Rhône Villages avec et sans nom géographique, Crus) couvre six départements (Vaucluse, Gard, Drôme, Ardèche, Loire et Rhône) sur trois régions administratives (Occitanie, Sud et Auvergne Rhône Alpes). Il s'étend sur 171 communes. Avec 2 068 000 hl produits en 2018 sur 54 000 ha, c'est le deuxième vignoble de vins d'appellation d'origine contrôlée (AOC) français par la taille.

## VIGNERONS ET CAVES EN 2018

(CDR, CDR Villages) :

- 3 611 déclarants de récolte (hors bailleurs à métayage)
- 55 caves coopératives
- 802 caves particulières



**Cotisation syndicale volontaire :** 0,03 €/hl  
**IG "Eau-de-vie des Côtes du Rhône" :**

60 euros (part fixe forfait par opérateur) et 10 €/hl d'alcool pur (part variable appelée sur la base de la Drev).

**Abonnement au Vigneron :** 50 € TTC/an.

## Une organisation performante

Le Syndicat général emploie 25 personnes (équivalent plein-temps) réparties sur trois sites : Avignon, Orange et Tain l'Hermitage. Par ailleurs, il a accueilli sur l'année 2018 trois stagiaires issus de l'enseignement supérieur.

Les Services sont dirigés par Laurent Jeanneteau, leur organisation est certifiée Iso 9001/2015. Voici les principales missions des différents Services.

### ■ Service Juridique

Conseil juridique aux vignerons, protection du nom, droit commercial, droit viti-vinicole, protection des terroirs, droit rural et environnement.

### ■ Service Technique

Accompagnement technique (contrôle interne) au vignoble : audits d'exploitation, explications sur les Cahiers des charges...

Conseil et appui technique aux vignerons, réalisation d'expérimentations, support à la réflexion technique générale concernant les AOC Côtes du Rhône (matériel végétal, changement climatique...).

Animation de la Charte paysagère environnementale des Côtes du Rhône.

### ■ Aides au vignoble

Gestion des Plans collectifs de restructuration. Accompagnement des vignerons dans le montage des dossiers (restructuration individuelle et collective, demande d'autorisations de plantation...), conseils réglementaires et diffusion d'informations.

### ■ Service Information & Communication

Édition du magazine mensuel *Le Vigneron des Côtes du Rhône et du Sud-Est* ; administration du site Internet du Syndicat général ; édition de newsletters et de tout document de communication ; relations presse et publiques. Animation d'une page Facebook et d'un compte Twitter.

### ■ Service Crus des Côtes du Rhône

Actions de soutien, d'animation et de coordination des Crus des Côtes du Rhône, secrétariat pour les Crus septentrionaux, gestion de l'Antenne du Syndicat général à la Maison des vins de Tain l'Hermitage.

### ■ Service Administratif et financier

• **Activité comptable et financière :** gestion financière du

Syndicat (suivi des appels de cotisations, établissement du budget, bilans, actions financières...).

• **Activité ressources humaines :** gestion du personnel du Syndicat.

• **Activité administrative :** gestion administrative des actions du Syndicat et respect des impératifs statutaires.

• **Activité gestion des données et informatique :** gestion de l'identification/habilitation et mise à jour de la liste des opérateurs, saisie et contrôle des obligations déclaratives, édition de statistiques.

• **Activité Prestation Paie et RH :** réalisation des bulletins de paie et conseil en ressources humaines en prestation de service pour les caves coopératives, caves particulières et syndicats viticoles. ●



## UNE ORGANISATION CERTIFIÉE ISO 9001/2015

Le système de management de la qualité, mis en place dans le cadre de la certification, a été établi dans le but de fournir régulièrement un service conforme aux attentes des vignerons et aux exigences légales et réglementaires.